



Programme thématique

Appel à projets FRM 2021

Médecine réparatrice

CONTEXTE

La médecine réparatrice vise à réparer ou régénérer en totalité ou en partie les tissus ou organes lésés. Ces lésions peuvent être d'origine pathologiques ou traumatiques. Les recherches en médecine réparatrice s'appliquent donc à toutes ces situations cliniques et visent un bénéfice direct pour les patients.

La Fondation pour la Recherche Médicale (FRM) souhaite soutenir des projets de recherche interdisciplinaires s'inscrivant dans ces thématiques.

La FRM veut ainsi favoriser l'émergence d'approches innovantes issues de collaborations entre des équipes de recherche médicale ou biologique et des équipes du domaine de la médecine réparatrice.

S'inscrivent dans cet appel à projets, les études portant sur la mise au point ou le développement d'outils innovants ou de thérapeutiques innovants, l'amélioration ou le développement de nouveaux matériaux implantables capables d'aider à la réparation des tissus ou organes.

Les études soutenues peuvent être des études précliniques ou cliniques.

Les études fondamentales sont considérées uniquement si la visée thérapeutique ou l'application à une pathologie est clairement envisagée.

Les projets proposés doivent être portés par des consortia collaboratifs et multidisciplinaires.

CONDITIONS GENERALES

Les projets proposés doivent démontrer un lien avec une/des pathologie/s ou un champ d'application médicale dans le domaine de la médecine réparatrice.

Les équipes composant le consortium doivent démontrer un caractère pluridisciplinaire.

Les projets doivent démontrer une intégration de l'activité des équipes et non relever d'une simple juxtaposition de compétences.

Les projets soumis doivent émaner d'un consortium composé de deux à quatre équipes.

Le consortium doit être composé :

- D'au moins une équipe travaillant dans le champ de la biologie ou de la médecine et
- D'au moins une équipe travaillant dans le champ de la bio-ingénierie, ingénierie tissulaire, physique et chimie des (bio)matériaux, modélisations et des équipes technologiques.

Sont exclus de cet appel à projets :

- Les études portant sur l'imagerie et développement d'outils imagerie, de programme, d'algorithme d'imagerie ;
- Les modèles de développement cellulaire ou d'organe ;
- Les projets concernant le développement d'organoïde sauf si une application thérapeutique à des fins de réparation est envisagée ;
- Les projets portant sur les dispositifs non implantables ;
- Les projets portant sur des recherches amont sans application directe diagnostique ou thérapeutique durant le temps du projet proposé ;
- Les projets uniquement centrés sur les cellules souches sauf si une application thérapeutique à des fins de réparation est envisagée.

Le budget dédié à cet appel à projets est de 4 millions d'euros.

CRITERES D'ELIGIBILITE

Le demandeur et le/s co-demandeur/s doivent appartenir à des équipes indépendantes reconnues comme telle par les tutelles (unité mono-équipe, équipe d'une unité pluri-équipes ou d'un centre de recherche) implantées dans des laboratoires en France et rattachées à un/des organisme/s public/s de recherche ou d'enseignement supérieur français (Inserm, CNRS, CEA, Inria, Inrae, université...).

Le demandeur et le/s co-demandeur/s doivent être des chercheurs statutaires (CR, DR), ingénieurs de recherche statutaires (IR), hospitalo-universitaires statutaires (MCU-PH, PU-PH), ou des enseignants-chercheurs statutaires.

Le consortium doit être composé de 2 à 4 équipes (1 équipe demandeuse et au maximum 3 équipes co-demandeuses).

Les projets peuvent associer des équipes étrangères ou des partenaires privés, mais ces derniers ne pourront pas bénéficier du financement.

Les demandeurs et le/s co-demandeur/s peuvent être bénéficiaires d'une aide aux équipes pluriannuelle de la FRM en cours de financement (Equipe FRM, Amorçage de jeunes équipes, aide d'un programme Urgences ou Pionniers de la Recherche ou Domaine prioritaire). Dans ce cas, le projet proposé devra être différent et non redondant de celui déjà soutenu par la FRM.

SUBVENTION

La demande de financement ne doit pas excéder 600 000 euros au total.

La durée du projet est de 3 ans.

Les frais d'équipement, de fonctionnement, de missions et/ou de personnel sont éligibles.

Le financement alloué devra débuter au plus tard en mars 2022.

CRITERES D'EXCLUSION

Une équipe de recherche (unité mono-équipe, équipe d'une unité pluri-équipes ou d'un centre/institut de recherche) ne peut être impliquée (en tant que demandeur ou co-demandeur) que dans une seule demande de financement.

Ce critère s'applique quelle que soit la taille de l'équipe, sa structuration éventuelle en plusieurs sous-groupes ou thématiques, sa direction par un seul responsable ou deux co-responsables.

Les équipes des membres du Comité de la recherche de la FRM - <https://www.frm.org/fondation/notre-fonctionnement/le-comite-de-la-recherche> - ne peuvent pas postuler à cet appel à projets.

SELECTION DES PROJETS

La procédure de sélection des projets comprendra deux étapes : sélection de pré-demandes puis sélection de demandes complètes.

Le comité de pilotage *ad hoc* composé d'experts internationaux mis en place par la FRM est en charge de la sélection des pré-demandes et de la sélection finale des demandes. Une évaluation complémentaire des demandes complètes sera réalisée par des experts étrangers.

La soumission des pré-demandes et des demandes s'effectue sur le portail de la FRM : https://frm.evision.ca/eAwards_applicant/

Éléments importants de l'évaluation

- Qualité scientifique du demandeur (parcours, publications) et de son équipe (apport respectif de chacun des membres).

- Qualité scientifique du/des co-demandeur/s (parcours, publications) et de son équipe (apport respectif de chacun des membres). Complémentarité des expertises.

- Faisabilité du programme (résultats acquis, cofinancements, environnement scientifique, collaborations, nombre de personnes ou équivalents temps plein impliqués ...).

- Aspects innovants et translationnels du programme

- Adéquation du budget prévisionnel au projet.

CALENDRIER

Ouverture de saisie des pré-demandes	02 novembre 2020
Clôture de saisie des pré-demandes	20 janvier 2021
Sélection des pré-demandes	19 avril 2021
Sélection des demandes	04 octobre 2021

CONTACTS

Florence GUIBAL

florence.guibal-mailleux@frm.org

01 44 39 75 95